68311-FS.pdf

SUPER DECRASSANT PAE

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 02/06/2014 Date de révision: 02/06/2014 : Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SUPER DECRASSANT PAE
Code du produit : 029078
Type de produit : Détergent.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.
Réservé à un usage professionel.
Utilisation de la substance/mélange : Détergent alcalin parfumé prêt à l'emploi pour diverses surfaces.
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant professionel pour presque tous les types de surface

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GEH
Parc d'activité des Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON
T 0 810 026 826
geh@geh.fr - www.geh.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (N° ORFILA)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

Aucun(e)

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P404 - Stocker dans un récipient fermé
P302 + P350 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Adelya, Terre d'Hygiène

68311-FS.pdf

68311-FS.pdf

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Métasilicate de sodium	(n° CAS)6834-92-0 (Numéro CE)229-912-9 (Numéro index)014-010-00-8	1 - 5	C; R34 Xi; R37
2-butoxyéthanol	(n° CAS)111-76-2 (Numéro CE)203-905-0 (Numéro index)603-014-00-0 (N° REACH)01-2119475108-36	1 - 5	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38
Alcool Ethoxylé	(n° CAS)160875-66-1 (N° REACH)02-2119549160-47	0,1 - 1	Xn; R22 Xi; R41
sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique	(n° CAS)64-02-8 (Numéro CE)200-573-9 (Numéro index)607-428-00-2 (N° REACH)01-2119486762-27	0,1 - 0,5	Xn; R22 Xi; R41

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Métasilicate de sodium	(n° CAS)6834-92-0 (Numéro CE)229-912-9 (Numéro index)014-010-00-8	1 - 5	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
2-butoxyéthanol	(n° CAS)111-76-2 (Numéro CE)203-905-0 (Numéro index)603-014-00-0 (N° REACH)01-2119475108-36	1 - 5	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Alcool Ethoxylé	(n° CAS)160875-66-1 (N° REACH)02-2119549160-47	0,1 - 1	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302
sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique	(n° CAS)64-02-8 (Numéro CE)200-573-9 (Numéro index)607-428-00-2 (N° REACH)01-2119486762-27	0,1 - 0,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

Adelya, Ligne d'Hygiène

68311-FS.pdf

68311-FS.pdf

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-butoxyéthanol (111-76-2)		
France	Nom local	2-Butoxyéthanol
France	VME (mg/m³)	9,8 mg/m³
France	VME (ppm)	2 ppm
France	VLE (mg/m³)	147,6 mg/m³
France	VLE (ppm)	30 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection des voies respiratoires : Porter un masque adéquat.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Adeva, Terre d'Hygiène

68311-FS.pdf

68311-FS.pdf

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide.
Couleur	:	Bleu(e).
Odeur	:	Pin. Ethérée.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	11 +/-0.2
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable.
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1 +/-0.01
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Produit basique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Métasilicate de sodium (6834-92-0)	
DL50 orale rat	600 - 1350 mg/kg

2-butoxyéthanol (111-76-2)	
DL50 orale rat	1746 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg cochon d'Inde

sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique (64-02-8)	
DL50 orale	1780 mg/kg

Alcool Ethoxylé (160875-66-1)

Adelya, Terre d'Hygiène

68311-FS.pdf

68311-FS.pdf

DL50 orale rat	200 - 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
pH: 11 +/-0.2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
pH: 11 +/-0.2

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Métasilicate de sodium (6834-92-0)	
CL50 poisson 1	3185 mg/l
CE50 Daphnie 1	4857 mg/l

2-butoxyéthanol (111-76-2)	
CL50 poisson 1	1474 mg/l
CE50 Daphnie 1	1550 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1840 mg/l algues vertes

sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique (64-02-8)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	140 mg/l

Alcool Ethoxylé (160875-66-1)	
CE50 Daphnie 1	10 - 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

SUPER DECRASSANT PAE	
Persistance et dégradabilité	Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004.

Alcool Ethoxylé (160875-66-1)	
Biodégradation	> 90 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SUPER DECRASSANT PAE	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

Adelya Terre d'Hygiène

68311-FS.pdf

68311-FS.pdf

Composant	
sel de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique (64-02-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : Non applicable

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description (ADN) : Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Transport hazard class(es) (ADR) : Non applicable

IMDG

Transport hazard class(es) (IMDG) : Non applicable

IATA

Transport hazard class(es) (IATA) : Non applicable

ADN

Transport hazard class(es) (ADN) : Non applicable

RID

Transport hazard class(es) (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : Non applicable

Groupe d'embllage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'embllage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

Adelya, Terre d'Hygiène

68311-FS.pdf

68311-FS.pdf

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Rail transport

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

Composant	n° CAS	%
BUTOXYETHANOL	111-76-2	1 - 10%
SODIUM METASILICATE	6834-92-0	1 - 10%
fattyalcohol ethoxylates	160875-66-1	0,1 - 1%
TETRASODIUM EDTA	64-02-8	0,1 - 1%

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Adelya, Terre d'Hygiène

68311-FS.pdf

68311-FS.pdf

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R41	Risque de lésions oculaires graves
C	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Adelya, Terre d'Hygiène

68311-FS.pdf